



SPAgri-CFDT
Syndicat des personnels du ministère de l'agriculture
Adm. Centrale - DRAAF - DDT(M) - DD(CS)PP - Cemagref - CNPPF - Anses - IFN -
Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE)

SGEN-CFDT Enseignement agricole public

BUDGET 2011 : LA DURE REALITE DES CHIFFRES

EMPLOIS

Après la réduction de **650 postes en 2009**, la réduction de **730 postes en 2010**, ce sera une réduction de **650 postes en 2011** pour une estimation de *890 départs théoriques* en retraite contre 980 lors des budgets précédents. Rappelons que le nombre des départs en retraite observé réellement ces dernières années était de l'ordre de 750. Le MAAP continue de subir la double peine en matière de suppression d'emplois : au non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, s'ajoute une surévaluation par BERCY des départs théoriques en retraite. De fait, cela conduit à gonfler le nombre des suppressions d'emploi imposé par le ministère du budget.

A ces réductions de postes, s'ajoutent des diminutions d'emplois pour les établissements publics :

- **ASP : 60** (Agence de services et de paiement)
- **FAM : 53** (France Agri Mer - ex office agricole depuis 2009)
- **IFCE : 49** (Institut français du cheval et de l'équitation)
- **ANSES : 18** (agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail)
- **ONF : 158** (Office national des forêts)

soit une **suppression de 345 ETP** pour l'ensemble de opérateurs.

C'est donc au total près de 1 000 postes qui seront supprimés.

Aucun secteur n'est épargné à l'exception des établissements d'enseignement supérieur qui voient leur plafond d'emploi augmenter de 9.

Le moratoire sur les postes qui a bénéficié à l'enseignement technique agricole pour la rentrée 2010 n'est pas reconduit. Le programme 143 subit la perte de 214 ETPT, ce qui se traduira par la suppression de 856 postes à la rentrée scolaire 2011

Le programme sanitaire malgré les alertes entendues exprimé lors des Etats Généraux perd au moins 120 emplois pour un nombre de départs en retraite de 80.

Le programme 215 est le plus touché avec la perte de 400 emplois.

La RGPP poursuit sa course avec le transfert de :

- **181 ETPT vers les services du Premier Ministre (à part égale en provenance de DDT et des DDPP) ;**
- **75 ETPT du LNPV vers l'Anses (Ex AFSSA-AFSSET).**

Le Ministre invite les organisations syndicales à réfléchir d'ici la fin de l'année, à l'adaptation des missions aux moyens accordés, en envisageant notamment des délégations de service et une réorganisation des responsabilités entre les niveaux : régional, départemental, et inter départemental.

MESURES BUDGETAIRES

Les mesures catégorielles pour 2011 sont à hauteur de 10,9 M €, contre 11 M € en 2010. Elles devraient permettre de commencer à prendre en charge la nouvelle grille de la catégorie B pour les techniciens et revaloriser la rémunération des ACEN (agent contractuel d'enseignement).

Le plan de requalification issu des accords de 2006 sera poursuivi avec des mesures en faveur du passage des SA vers le corps des attachés, ou des adjoints techniques vers le corps des techniciens, ainsi qu'une amélioration des ratios de promotion pour les adjoints administratifs.

Le budget de la formation continue est à peine reconduit.

Les crédits de fonctionnement baissent de 5 % pour ceux qui restent gérés par le ministère. Mais le budget 2011 institue la mise en place d'un programme 333 pour regrouper les crédits de fonctionnement mutualisés des DDI, (gestion Premier Ministre et préfectures)

Pour la CFDT, ce budget est donc inquiétant à plus d'un titre et traduit une vision strictement comptable du service public, et ce malgré le discours du ministre.

Le budget 2011 poursuit la réduction des emplois publics. Il rend encore plus difficile les conditions de travail des agents de l'État qui sont en poste, en gelant leurs salaires.

La CFDT revendique une réflexion de fond sur la place et sur l'organisation du service public au sein de notre société. Elle refuse d'ajuster les missions aux moyens disponibles et s'engage à défendre un service public de qualité.